

**Conseil économique et social**

Distr. générale
23 août 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional pour l'Europe****Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement****Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Neuvième session**

Genève, 16 et 17 novembre 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième session***

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 16 novembre
2011, à 15 heures**

I. Ordre du jour provisoire**Colloque 2011 du Programme paneuropéen: une mobilité urbaine
partagée et innovante**

1. Colloque 2011 du Programme paneuropéen.

* Conformément aux procédures d'accréditation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (http://www.unece.org/meetings/practical_information/confpart.pdf) et de l'envoyer au secrétariat, par courrier électronique (secretariat@thepep.org), au plus tard deux semaines avant la réunion. Le jour de la réunion, les membres des délégations sont priés de retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la CEE (http://www.unece.org/meetings/UN_Map.pdf). Pour des raisons d'économie, les représentants sont invités à se munir de leurs propres exemplaires des documents mentionnés dans le présent ordre du jour. Ces documents peuvent être téléchargés à partir du site Web du Programme paneuropéen (www.thepep.org).

Session générale du Comité directeur du Programme paneuropéen

2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Adoption des rapports du Comité directeur et de son Bureau.
5. Résultats du Colloque 2011 du Programme paneuropéen.
6. Préparatifs de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (2014).
7. Mise en œuvre de la Déclaration d'Amsterdam:
 - a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement;
 - b) Course de relais du PPE-TSE;
 - c) Partenariat du PPE-TSE.
8. Gestion du PPE-TSE:
 - a) Surveillance de la mise en œuvre;
 - b) Stratégie de communication;
 - c) Programme de travail pour 2011-2012;
 - d) Questions financières;
 - e) Renforcement des synergies avec des organisations et processus internationaux.
9. Questions diverses.
10. Dates et lieu de la prochaine session.

II. Annotations

A. Colloque 2011 du Programme paneuropéen: une mobilité urbaine partagée et innovante

Le Colloque débutera à 15 heures le mercredi 16 novembre.

1. Colloque 2011 du Programme paneuropéen

1. À sa septième session, le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a examiné le cadre institutionnel du PPE-TSE et étudié les moyens d'encourager la participation des États membres et des autres parties prenantes et de les associer plus activement à un débat sur les questions en rapport avec les trois secteurs.
2. Le Comité est convenu qu'à partir de sa huitième session, un colloque devrait être organisé au début de sa session annuelle, qui serait orienté sur les quatre buts prioritaires énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam et se tiendrait durant les quatre années à venir (à savoir un but par an, entre 2010 et 2013). Participeraient à ce colloque des représentants des gouvernements, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. Cette diversité permettrait au Comité d'approfondir le débat et de contribuer à l'évaluation des progrès accomplis pour atteindre ces buts, jusqu'à la quatrième Réunion de haut niveau en 2014 (ECE/AC.21/SC/2009/8-EUR/09/5088363/8, par. 46).

3. Le premier colloque s'est tenu le 8 décembre 2010 sur le thème «Investissements respectueux de l'environnement et de la santé et emplois dans le secteur des transports». Les discussions ont donné lieu à des travaux complémentaires visant à clarifier la notion d'emplois écologiques dans le contexte du Programme paneuropéen et à recueillir davantage d'exemples de nouveaux emplois découlant de politiques durables et respectueuses de la santé en matière de transport. Les résultats de ces travaux complémentaires seront exposés dans une publication qui sera présentée à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21 septembre 2011). Cette publication sera également disponible à la neuvième session du Comité.

4. Le deuxième colloque se tiendra le 16 novembre 2011 sur le thème «Une mobilité urbaine partagée et innovante» et sera axé sur le but prioritaire 2 énoncé dans la Déclaration d'Amsterdam, à savoir «gérer une mobilité viable et favoriser un système de transport plus efficient». Les États membres, les membres de la société civile et d'autres parties prenantes sont invités à y participer activement en prenant part au débat et en proposant des recommandations.

5. Les conclusions du colloque seront examinées lors de la session générale du Comité directeur, qui aura lieu le lendemain (voir ci-après le point 4 de l'ordre du jour).

6. Le programme détaillé du colloque et les noms des intervenants seront communiqués avant la tenue de la neuvième session du Comité directeur.

Document: Document de réflexion sur le colloque 2011 du Programme paneuropéen (ECE/AC.21/SC/2011/2-EUDHP1003944/7.1/SC9/2).

B. Session générale du Comité directeur du Programme paneuropéen

La session débutera à 10 heures le jeudi 17 novembre.

2. Adoption de l'ordre du jour

7. Le Comité directeur devrait adopter l'ordre du jour de sa neuvième session, tel qu'établi par le secrétariat du Programme paneuropéen (Commission économique pour l'Europe (CEE)) et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Europe), en consultation avec son Bureau.

Document: Ordre du jour provisoire (ECE/AC.21/SC/2011/1-EUDHP1003944/7.1/SC9/1).

3. Élection du Bureau

8. Le Comité élira un président et un ou plusieurs vice-présidents. Conformément à son règlement intérieur, la présidence est assurée à tour de rôle chaque année par des représentants du secteur des transports, du secteur de la santé et du secteur de l'environnement. Conformément à l'usage, le président de la neuvième session doit représenter le secteur des transports.

9. Le Comité examinera la composition de son Bureau (voir l'annexe) et envisagera d'élire des membres permanents et de nouveaux membres.

4. Adoption des rapports du Comité directeur et de son Bureau

10. Le Comité adoptera les rapports de sa huitième session (8 et 9 décembre 2010) et des treizième (10 décembre 2010) et quatorzième (20 et 21 juin 2011) réunions de son Bureau.

Documents: Rapport sur les travaux de la huitième session du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement et rapport sur la treizième réunion du Bureau du Comité directeur (ECE/AC.21/SC/2010/9-EUDHP1003944/7.1/SC8/9); rapport de la quatorzième réunion du Bureau du Comité directeur du Programme paneuropéen (document informel n° 1).

5. Résultats du Colloque 2011 du Programme paneuropéen

11. Le secrétariat rendra compte succinctement du Colloque 2011 du Programme paneuropéen, tenu le premier jour de la session du Comité, et en récapitulera les conclusions. Le Comité sera invité à examiner les résultats du Colloque et à se prononcer sur les activités de suivi à mener afin d'obtenir des résultats concrets. Le Comité devrait en outre se pencher sur les questions particulières à aborder lors du Colloque 2012, qui devrait être axé sur le but prioritaire 3 énoncé dans la Déclaration d'Amsterdam, à savoir «réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports».

6. Préparatifs de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (2014)

12. Le Bureau informera le Comité de l'état d'avancement des préparatifs initiaux de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui doit se tenir en 2014. Le Comité sera invité à examiner les choix possibles pour les dates, le lieu, le thème principal, les principaux documents, le programme et le processus de préparation.

7. Mise en œuvre de la Déclaration d'Amsterdam

13. Le Comité sera informé des activités entreprises et des progrès réalisés dans le cadre des trois mécanismes de mise en œuvre énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam et en tiendra compte. Il devrait fournir des orientations visant à atteindre les buts prioritaires du Programme paneuropéen en mettant en œuvre des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, à faciliter les communications, l'échange de données d'expérience et le renforcement des capacités dans le cadre de la course de relais du PPE-TSE et à accroître l'efficacité du Programme au moyen du Partenariat et du plan de travail du PPE-TSE.

a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement

14. À sa huitième session, le Comité a examiné les progrès accomplis dans l'élaboration des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, désignés dans la Déclaration d'Amsterdam comme moyens de promouvoir une action à l'échelon national (ou infranational).

15. Le Comité prendra connaissance des progrès réalisés dans l'élaboration du guide indiquant étape par étape la marche à suivre pour concevoir un plan d'action national, établi par le secrétariat. Les États membres sont invités à fournir des informations sur les enseignements tirés concernant l'élaboration d'instruments politiques intégrés à l'échelon national et, le cas échéant, d'un plan relatif à la conception d'un plan d'action national pour les transports, la santé et l'environnement.

16. Le Comité souhaitera peut-être étudier les moyens de renforcer la capacité des États membres à intégrer la politique des transports dans les plans existants en faveur de la santé et de l'environnement ou à mettre au point une formation ciblée adaptée au pays, pour laquelle le guide constituerait un document de référence important. Le Partenariat du

PPE-TSE a pour but d'apporter une aide aux États membres pour l'élaboration d'un plan d'action national pour les transports, la santé et l'environnement.

Document: Projet de guide pour l'élaboration d'un plan d'action national pour les transports, la santé et l'environnement.

b) Course de relais du PPE-TSE

17. La course de relais du PPE-TSE s'est poursuivie en 2011, permettant ainsi de passer le «bâton», c'est-à-dire des messages clefs du PPE-TSE, d'un pays à l'autre dans la région de la CEE et du bureau régional pour l'Europe de l'OMS.

18. À sa huitième session, le Comité a examiné les résultats de l'atelier «Pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité et de santé en milieu urbain», organisé les 30 septembre et 1^{er} octobre 2010 à Batoumi (Géorgie). Le Bureau du Comité a prié le secrétariat d'établir le rapport final en tant que document officiel en trois langues, celui-ci étant considéré comme une ressource importante pour de futurs ateliers. Le Comité souhaitera peut-être se pencher sur ce rapport.

19. Le Comité souhaitera peut-être aussi examiner le rapport de l'atelier «Coopérer à la mise en œuvre de transports urbains durables et sains», tenu les 8 et 9 juin 2011 à Kiev, qui comporte également des propositions d'action à l'intention des responsables politiques, présentées par le secrétariat à la fin de l'atelier.

20. Le Comité souhaitera peut-être en outre examiner le rapport d'une mission préparatoire à Kiev parrainée par la France, qui comporte des observations et des recommandations particulières faites par des spécialistes en ce qui concerne les perspectives et les défis liés à la gestion de la mobilité dans cette ville. Les conclusions de ce rapport ont également été mentionnées parmi les propositions d'action présentées lors de l'atelier.

21. Le Comité voudra peut-être faire le point sur les modalités d'organisation de ces ateliers et les conclusions qui en ont été tirées, et fournir des indications et des instructions pour la poursuite de la course de relais en 2012.

22. Les États membres sont invités à proposer des pays hôtes pour la tenue de futurs ateliers se rapportant aux buts prioritaires énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam.

Documents: Rapport de l'atelier tenu à Batoumi (ECE/AC.21/SC/2011/3-EUDHP1003944/7.1/SC9/3); rapport de l'atelier tenu à Kiev (ECE/AC.21/SC/2011/4-EUDHP1003944/4.1/SC9/4); rapport des experts sur les perspectives et défis liés à la gestion de la mobilité à Kiev (ECE/AC.21/SC/2011/5-EUDHP1003944/7.1/SC9/5).

c) Partenariat du PPE-TSE

23. À sa huitième session, le Comité a examiné le projet de mandat pour le Partenariat du PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2010/3-EUDHP1003944/7.1/SC8/3) et l'a adopté. Le Comité souhaitera peut-être poursuivre ses discussions sur les actions suivantes dans le cadre du Partenariat: a) fournir une assistance à l'élaboration de plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement; b) fournir des outils, des méthodes et des ressources (par exemple, la boîte d'outils du PPE-TSE et des guides thématiques); c) contribuer au renforcement des capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est au moyen, notamment, des courses de relais du PPE-TSE et de la série d'ateliers.

24. Comme suite à la demande exprimée par le Comité à sa précédente session, le Bureau et le secrétariat ont élaboré une petite brochure s'appuyant sur les résultats du Colloque 2010 du Programme paneuropéen concernant les emplois préservant l'environnement et la santé dans le secteur des transports et les développant. Cette brochure sera présentée à la Conférence «Un environnement pour l'Europe» qui aura lieu à Astana en septembre 2011. Outre la brochure, le secrétariat présentera une proposition d'approfondissement de la question dans le cadre d'un nouveau projet du Partenariat PPE-TSE.

25. Le Comité voudra peut-être aussi considérer l'initiative de l'Autriche tendant à entreprendre un projet transfrontière sur la gestion de la mobilité durable et le tourisme durable le long du Danube (TRANSDANUBE), qui pourrait réunir tous les pays que traverse ce fleuve (Allemagne, Hongrie, Croatie, Serbie, Bulgarie, Roumanie, République de Moldova et Ukraine). TRANSDANUBE pourrait être une contribution au Partenariat PPE-TSE, qui serait axée sur la promotion de la gestion de la mobilité durable, et répondrait à la stratégie de l'Union européenne pour le Danube.

Documents: Brochure sur les emplois préservant l'environnement et la santé dans le secteur des transports (document informel n° 3); propositions de projets pour le Partenariat PPE-TSE (document informel n° 4).

8. Gestion du PPE-TSE

a) Surveillance de la mise en œuvre

26. À sa onzième réunion, le Bureau a décidé que le Comité directeur devait surveiller les progrès réalisés à l'échelon national en vue d'atteindre les buts énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam. Il a été demandé au secrétariat d'élaborer un questionnaire à l'intention des États membres pour déterminer le niveau de mise en œuvre des mécanismes relevant du PPE-TSE et les progrès accomplis dans la réalisation des buts fixés.

27. Le secrétariat a élaboré un questionnaire électronique qui a été envoyé à tous les coordonnateurs du PPE-TSE. À partir des réponses reçues, il établira des rapports en ligne pour les États membres, ainsi qu'une synthèse régionale pour examen par le Comité directeur. Un rapport provisoire sera établi en 2012 sur la base de ces informations. Un rapport final sur les progrès accomplis pourrait être présenté à la quatrième Réunion de haut niveau prévue en 2014.

28. Les premiers résultats obtenus à l'aide du questionnaire seront présentés au Comité, lequel sera invité à les examiner et à fournir des instructions sur la suite à y donner.

29. En outre, des représentants d'États membres souhaiteront peut-être rendre compte de projets ou d'activités prévus ou à l'étude à l'échelon national. Ils sont invités à faire part des bonnes pratiques et des données d'expérience, mais aussi des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de moyens de transport préservant l'environnement et la santé.

Document: Synthèse régionale sur la mise en œuvre de la Déclaration d'Amsterdam (document informel n° 5).

b) Stratégie de communication

30. À la suite de l'adoption d'une stratégie de communication, à la huitième session, le secrétariat a réalisé un coffret publicitaire à l'intention des coordonnateurs du PPE-TSE, afin de les appuyer dans la mise en œuvre de la stratégie à l'échelon national.

31. Ce coffret sera disponible durant la session et devrait être distribué à tous les coordonnateurs du PPE-TSE sur un CD-ROM.

32. Le Comité voudra peut-être faire le point sur cette première initiative de mise en œuvre de la stratégie de communication pour le PPE-TSE et fournir des instructions complémentaires visant à accroître la visibilité du Programme et des stratégies et objectifs correspondants.

Document: Activités proposées pour 2012 dans le domaine de la communication et coffret publicitaire (document informel n° 6).

c) Programme de travail pour 2011-2012

33. Un projet de programme de travail pour 2011-2012 a été examiné par le Bureau à sa quatorzième réunion, qui s'est tenue à Rome en juin 2011. Le Comité est invité à étudier et à adopter ce programme pour 2011 et 2012, qui tient compte des projets et activités prévus et fournit des orientations pour les années à venir.

Document: Programme de travail au titre du PPE-TSE pour 2011-2012 (ECE/AC.21/SC/2011/6-EUDHP1003944/7.1/SC9/6).

d) Questions financières

34. Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds en 2011 et des dépenses prévues pour 2012. Compte tenu des activités proposées, le Comité étudiera les moyens de mobiliser des ressources à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail du PPE-TSE.

35. Le Comité est invité à étudier les moyens d'encourager les États membres et les organisations internationales à financer durablement toutes les activités menées au titre du PPE-TSE.

Document: Situation du fonds d'affectation spéciale PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2011/7-EUDHP1003944/7.1/SC9/7).

e) Renforcement des synergies avec des organisations et processus internationaux

36. Le Comité sera informé des relations entre le PPE-TSE et les processus internationaux qui lui sont associés, visant à renforcer les synergies, notamment la première réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (mai 2011, Paris), le Groupe de travail européen Environnement et santé (octobre 2011, Bled (Slovénie)), le Forum international des transports (FIT) (mai 2011, Leipzig (Allemagne)) et la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (septembre 2011, Astana).

37. Le Comité souhaitera peut-être réfléchir aux moyens de renforcer la collaboration avec ces organisations et processus internationaux, comme avec d'autres, ainsi que de promouvoir le PPE-TSE comme modèle pour d'autres régions.

9. Questions diverses

38. Le Comité souhaitera peut-être examiner toute autre question présentant un intérêt dans le domaine des transports, de la santé ou de l'environnement.

10. Dates et lieu de la prochaine session

39. La dixième session du Comité directeur doit en principe avoir lieu les 14 et 15 novembre 2012 au siège de l'Organisation mondiale de la santé, à Genève. Elle doit être précédée du Colloque 2012 du Programme paneuropéen et suivie d'une réunion du Bureau, le 16 novembre 2012.

Annexe

Composition du Bureau

La composition actuelle du Bureau est la suivante:

Secteur de la santé

- M. François André, Attaché au Service public fédéral de la santé publique, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement (Belgique)
- Ministère de la santé (Bulgarie jusqu'à présent) – dans l'attente d'une nomination officielle
- Ministère de la santé (Suisse jusqu'à présent) – dans l'attente d'une nomination officielle
- M. Mihail Kochubovski, chef du Service de l'eau et de l'hygiène collective, Institut de protection sanitaire, Ministère de la santé (ex-République yougoslave de Macédoine)

Secteur des transports

- M^{me} Nadine Asconchilo, chef de bureau, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (France)
- M^{me} Sjoukje Faber, conseillère principale à la Direction des infrastructures routières et de la sécurité du trafic, Ministère des transports, des travaux publics et de la gestion de l'eau (Pays-Bas)
- M. Vadim Donchenko, Directeur général de l'Institut national de recherche scientifique sur le transport routier, Conseiller auprès du Vice-Ministre des transports (Fédération de Russie)
- M. Tim Crayford, Conseiller médical en chef, Ministère des transports (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) – dans l'attente d'une nomination officielle

Secteur de l'environnement

- M^{me} Elizabeth Lord, responsable de l'environnement, de la science et de la technologie à la Section des affaires économiques et scientifiques de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique à Genève (États-Unis d'Amérique)
- M^{me} Caroline Hoffmann, chef de la Section de l'environnement et des transports à l'Agence fédérale de l'environnement (Allemagne) – dans l'attente d'une nomination officielle
- M. Robert Thaler, chef de la Division des transports, de la mobilité, des établissements humains et du bruit, Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche)

- M^{me} Nino Tkhilava, chef du Département de la gestion intégrée de l'environnement, Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles (Géorgie).
-